



Un enfant est-il responsable des dettes de ses parents ?

Par frede

Un enfant est-il responsable des dettes de ses parents ?

Bonsoir. Ma situation financière, salariale et morale/ médicale étant précaire, j'envisage le suicide. Je suis divorcé, parent de deux enfants dont l'un majeur (21ans). Les deux enfants vivent chez leur mère. Mes dettes diverses peuvent-elles leurs être réclamées durant la succession? Si oui quel doit être ma démarche pour les mettre à l'abris de mes soucis?

Merci

Par florian15

Bonjour,

Il n'y a pas de succession lorsque le défunt ne possède rien ; dès lors ses héritiers parmi lesquels ses enfants qui n'héritent de rien, n'ont pas à régler quoi que ce soit de ses créances laissées.

D'autres comme vous ont préféré à cette paix que vous envisagez, combattre leur sort en recherchant des soutiens dans des associations caritatives d'autant que cet acte laisse des traces à ses proches.

Je vous souhaite bon courage dans j'espère ce combat à mener.

Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87